



**FOCom Orange**  
**GSE**

Nadège Poët 0681 777266

Blaise Fernandez 06862 72397



[focomdoase@gmail.com](mailto:focomdoase@gmail.com)

Nadège Poët, Blaise Fernandez

samedi 17 octobre 2020

Madame, Monsieur

Nous avons bien reçu votre demande d'information à propos de la demande de dérogation de la société Orange pour les heures supplémentaires de nos salariés des UI suite aux drames dans l'arrière-pays Niçois.

Tout d'abord nous tenons à souligner que nous sommes bien conscients en tant qu'élus mais aussi en tant que citoyens de la détresse de la population sinistrée et de l'importance pour eux de retrouver au plus vite un réseau de communication.

Depuis plusieurs années nous dénonçons auprès l'entreprise le manque de personnel dans les services techniques qui ont pour conséquences des plans d'urgence permanents et des demandes de dérogation du quota d'heures supplémentaires régulières. Le recrutement inexistant ne permet pas le renouvellement des générations et beaucoup de nos techniciens ont plus de 50 ans. Des alertes sur l'emploi ont été faite auprès des décideurs de l'entreprise jusqu'au président du groupe, l'utilisation de sous-traitants augmente.

Suite aux inondations la direction n'a pas réuni en urgence, comme le prévoit les textes la CSSCT, commission pourtant permanente, de l'UIPRM, il s'agit là **d'une première entrave** que nous vous demandons de qualifier.

Aucune information sur les conditions d'interventions n'ont été présentées au CSE jusqu'au 11 Octobre, soit 9 jours après les premières interventions de nos collègues sur le terrain ! Des dépassements d'heures quotidiens et hebdomadaires sont depuis lors effectués.

En séance énormément de questions sanitaires, de questions de transport, de fatigue cumulée et de risques inhérents à cette catastrophe et à l'impact sur l'état de notre réseau ont été posées sans réponses.

Sur ce type d'intervention nous savons que des risques liés aux agents biologique existent dans nos ouvrages habituellement, mais aussi dans les boues stagnantes de cette catastrophe, certains équipement contiennent de l'amiante liée (liste B) ces ouvrages ont pu être détérioré, des risques liés à l'enveloppe plomb de nos câbles de transmission sont identifiés dans notre document unique, ils ont pu être exacerbés et aggravés par leur détérioration ..... Nous n'avons reçu aucune information sur ces points et sur d'autres pour lesquels nous avons voté des résolutions (en pièces jointes) qui n'ont pas été suivie d'effet.

Les techniciens doivent emprunter des routes détériorées de jour comme de nuit avec sur ces zones des risques de verglas, d'éboulements ou de glissements de terrain.

Tout n'est pas acheminé par train ou hélicoptère, et nos collègues se sont retrouvés à transporter du matériel encombrant et pesant manuellement pendant plus de 2H en montagne pour accéder sur les lieux d'intervention ! Qu'en est-il de l'identification et l'analyse de ces risques ? Ces mêmes salariés sont rentrés chez eux à minuit, ils étaient malgré tout dès le lendemain matin dans le train pour tirer de la fibre !! Certains se sont

même endormis les câbles à la main cela aurait pu être dramatique ! A 16h, épuisés, ils ont dû être redescendus en hélicoptère .....

Les hébergements prévus sont très éloignés, approximativement 4 heures aller-retour, des lieux d'interventions ce qui ajoute à la fatigue de l'intervention un risque routier important car en plus des risques liés au contexte, il y a un risque d'assoupissement de perte de vigilance. Ils utilisent parfois des pistes forestières déjà enneigées.

Nous sommes inquiets et toujours sans informations sur les dangers potentiels de barrages fissurés.

Nous avons demandé à l'entreprise de travailler sur ces points en mandatant la CSSCT, de réduire à 10h par jour maximum, 48h au lieu de 60h hebdomadaires, de réduire sa demande à 4 semaines au lieu des 8 initialement prévues afin de faire des points plus souvent en CSE, ces demandes ont été refusées.

Le mandatement de la CSSCT a été fait en « urgence » lors de la deuxième journée du CSE. La séance de la CSSCT s'est tenue le 15 octobre après-midi, une seule résolution a été transmise et débattue, celle du 13 octobre. Les décisions et résolutions du CSE n'ont pas été présentées aux élus de la CSSCT par la présidente alors qu'elle assistait au CSE au titre d'expert pour l'entreprise.

La résolution du 14 octobre qui confirmait le mandatement de la CSSCT et détaillait plus précisément la demande du CSE n'a été ni communiquée, ni abordée, ni étudiée et surtout pas respectée. Elle consistait à identifier et analyser conjointement avec le département PHSE (prévention hygiène sécurité environnement) les risques liés à ces interventions de rétablissement du réseau téléphonique et proposer des mesures de prévention. Il s'agit en l'occurrence du **deuxième délit d'entrave** que nous vous demandons de qualifier.

La direction sans apporter de réponses, sans permettre un travail efficace et efficient de la CSSCT a forcé la consultation, plusieurs élus ont quitté la séance. Ce qui constitue un **troisième délit d'entrave** que nous vous demandons aussi de qualifier.

Nous allons en sus et comme précisé pendant la séance mettre en œuvre un droit d'alerte pour danger grave et imminent pour la protection des personnels Orange, ainsi que pour les personnels des entreprises sous-traitantes d'Orange qui seraient ou sont d'ores et déjà concernés par ces mesures, la mise à jour du plan de prévention n'ayant pas été, à notre connaissance, réalisée.

Restant à votre disposition Nadège Poët, Blaise Fernandez  
Elus CSE, DS FOCOM